

Séance ordinaire du 7 février 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2014.
- 1.3 Avis de motion du règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.4 Permanence de monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier.
- 1.5 Congrès annuel de l'UMQ du 21 au 24 mai 2014 au Lac Leamy.
- 1.6 Avis de motion du règlement numéro 460-2014 relatif aux nuisances à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.
- 1.7 Appui au Livre blanc municipal de l'UMQ.
- 1.8 Assemblée extraordinaire – rapport financier.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2014.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Demande de dons et demande d'assister à une activité bénéfique du 25^e anniversaire de la Fondation Santé de Papineau.
- 2.5 Demande de résolution du STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes). L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles.
- 2.6 Demande de résolution du STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes). Améliorer le protocole du service postal canadien.
- 2.7 Ajustement d'un déboursé au montant de mille dollars (1 000\$) pour le Jour J-BMR.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Formation des employés municipaux et offre de service « Approche Client » les 19 et 20 mars prochain.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Dépôt du compte-rendu du comité de la Sécurité publique du 8 janvier 2014.

5.2 Autoriser l'appel d'offres d'embaucher deux (2) pompiers à temps partiel.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU.

7.2 Demande de subvention et autorisation d'embaucher trois (3) préposés pour l'écocentre et pour le CDMR.

7.3 Autoriser l'embauche d'un professionnel contractuel pour la supervision en urbanisme (Pierre-Yves Guay).

7.4 Achat d'un véhicule utilitaire pour effectuer les inspections dans le cadre du service d'urbanisme et de l'environnement.

7.5 Dépôt du rapport du bilan de santé du projet « Rivages en Héritage 2013 » de la MRC de Papineau.

7.6 Programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales de l'EEQ.

7.7 Demande du propriétaire situé au 146, chemin de Bellefeuille.

7.8 Avis de motion du règlement numéro 461-2014 modifiant le règlement numéro 451-2013, véhicule récréatif temporaire.

7.9 Adoption du projet de règlement U-11-2 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-11.

7.10 Moratoire habitation – garage.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 CDMR – Tricentris – aide financière.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Dépôt du rapport du développement durable et économique.

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Évènements des 22 et 23 février 2014.

10.2 Lancement du 2^e livre de monsieur Jean-Guy Paquin le 23 février 2014.

10.3 Poker Run 2014.

10.4 Entériner l'achat d'un système de son pour la plage municipale.

10.5 Biblio – Subvention.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Demande de la fondation des maladies du cœur du Québec.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **7 février 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 28 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**043-02-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**044-02-2014****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2014.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**Avis de motion du règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.**

Monsieur Jean-François David, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 436-2011 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon. Monsieur David présente les modifications projetées au code précédent conformément à la Loi, il y a demande de dispense de lecture.

1.4**045-02-2014****Permanence de monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Hébert est employé par la municipalité de Lac-Simon depuis le 1^{er} août 2013 comme directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du rendement du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier (voir l'évaluation écrite);

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accorde à monsieur Benoit Hébert sa permanence au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Simon à compter du 1^{er} février 2014;

QUE ce conseil mandate le comité de Gestion financière et Ressources humaines à revoir certaines modalités contractuelles avec monsieur Benoit Hébert;

ET QUE ces modalités seront présentées à une séance ultérieure du conseil;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

1.5

046-02-2014

Congrès annuel de l'UMQ du 21 au 24 mai 2014 au Lac Leamy.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de permettre à un élu d'assister au congrès annuel de l'UMQ du 21 au 24 mai 2014 à Gatineau;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'inscription de madame Louise Houle Richard au congrès mentionné dans le préambule;

ET QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Louise Houle Richard, conseillère

1.6

Avis de motion du règlement numéro 460-2014 relatif aux nuisances à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation du règlement numéro 460-2014 relatif aux nuisances à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations. Ce règlement vient modifier le règlement numéro 446-2012. Le script du règlement est déposé aux élus pour analyse et un comité est formé pour l'étudier. La dispense de lecture est demandée conformément à la Loi.

047-02-2014

1.7

Appui au Livre blanc municipal de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes les tailles dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil appuie le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations;

ET QUE cette résolution soit transmise à madame Pauline Marois, Première ministre, monsieur Sylvain Gaudreault, Ministre, MAMROT, Madame Joséé Maryse Sauvageau.UMQ.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

UMQ

1.8

Assemblée extraordinaire – rapport financier.

Une assemblée extraordinaire sur la présentation des états financiers au 31 décembre 2013 se tiendra le 7 mars à **19 heures**.

2.
DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

048-02-2014 **2.1**
Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **162 971,58 \$** portant les numéros de chèques **9574 à 9712** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **49 171,96 \$** soit adoptée pour un montant total de **212 143,54 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2
Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général et secrétaire-trésorier du mois de janvier ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3
Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de janvier reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

049-02-2014 **2.4**
Demande de dons de demande d'assister à une activité bénéfique du 25^e anniversaire de la Fondation Santé de Papineau.

CONSIDÉRANT la demande du CSSS de Papineau de contribuer à l'achat d'une tour pour chirurgies faites par scopie;

Conformément à la politique de dons adoptée en janvier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent de contribuer à un montant de cent dollars (100,00 \$) à la Fondation Santé de Papineau.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Heure : 20 h 14

Madame Odette Hébert, conseillère se retire croyant avoir des intérêts dans le prochain item.

050-02-2014

2.5

Demande de résolution du STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes). L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles.

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

Qu'il soit résolu que la municipalité de Lac-Simon écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Madame Lisa Raitt, ministre des Transports

Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Madame Mylène Freeman, députée

Monsieur Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités

051-02-2014

2.6**Demande de résolution du STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes). Améliorer le protocole du service postal canadien.**

CONSIDÉRANT QU'EN 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

- 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;
- 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes:
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Madame Lisa Raitt, ministre des Transports

Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Madame Mylène Freeman, députée

Monsieur Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités

Heure : 8 h 18

Madame Odette Hébert, conseillère reprend son siège.

2.7**Ajustement d'un déboursé au montant de mille dollars (1 000 \$) pour le Jour J-BMR.**

L'entente entre le Jour J-BMR et la municipalité signée le 31 décembre 2012, énonce que le commanditaire s'engage à verser la somme de mille dollars (1 000 \$) pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016 et un soutien en main d'œuvre pour le même montant.

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

052-02-2014

Formation des employés municipaux et offre de service « Approche Client » les 19 et 20 mars prochain.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour tous les employés;

CONSIDÉRANT le désir d'améliorer le service à la clientèle offert pour les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT la participation de treize personnes pour ladite formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil accepte que tous les employés de la municipalité suivent une formation « d'approche client » à la municipalité les 19 et 20 mars 2014;

ET QUE ce conseil autorise un déboursé de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750,00 \$) plus taxes pour la préparation de la formation et la formation de deux (2) jours;

QU'UN plan de cours adapté soit déposé à la rencontre du comité plénier au mois de mars 2014 à la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

4.**COMMUNICATIONS****4.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.**INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****5.1**

053-02-2014

Dépôt du compte-rendu de comité de la Sécurité publique du 8 janvier 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du compte-rendu du comité de la Sécurité publique du 8 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard ;

QUE ce conseil entérine le dépôt du compte-rendu du comité de la Sécurité publique du 8 janvier 2014 ainsi que les recommandations apportées au document.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

054-02-2014

5.2

Autoriser l'appel d'offres d'embaucher deux (2) pompiers à temps partiel.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique (voir résolution précédente);

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir le nombre de pompiers adéquats;

CONSIDÉRANT l'intérêt par le conseil de poursuivre les démarches entreprises dans l'application du schéma de la couverture de risque en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'appel d'offres de deux (2) pompiers temporaires prévu au taux horaire prescrit par la grille des salaires 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU.

Le procès-verbal de la réunion du CCU du 17 janvier 2014 a été déposé.

7.2

055-02-2014

Demande de subvention et autorisation d'embaucher trois (3) préposés pour l'écocentre et pour le CDMR.

CONSIDÉRANT la mise en place d'un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit embaucher trois (3) préposés pour l'écocentre et pour le CDMR;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité d'obtenir des aides financières du centre local d'emploi;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à obtenir les aides financières du centre local d'emploi pour les trois (3) postes à l'écocentre et au CDMR;

ET QUE monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à procéder en appel d'offres pour les emplois mentionnés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

056-02-2014

7.3

Autoriser l'embauche d'un professionnel contractuel pour la supervision en urbanisme.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un consultant en urbanisme pour superviser certains travaux d'urbanismes ou pour la prestation de conseils pour faciliter le traitement de quelques dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'offre de monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil et mandate le maire, monsieur Jacques Maillé à signer une entente avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil

7.4

Achat d'un véhicule utilitaire pour effectuer les inspections dans le cadre du service d'urbanisme et de l'environnement.

La municipalité ne pourra pas acheter un véhicule hybride à cause de la situation géographique de la municipalité et qu'elle doit avoir un véhicule utilitaire avec grande mobilité.

7.5

Dépôt du rapport du bilan de santé du projet « Rivages en Héritage 2013 » de la MRC de Papineau.

Le rapport du bilan de santé du projet « Rivages en Héritage 2013 » a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

7.6

057-02-2014

Programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales de l'EEQ.

CONSIDÉRANT l'aide financière de la firme Éco Entreprises Québec (EEQ) pour l'achat d'équipements de récupération de matières recyclables dédiés aux aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise la récupération hors foyer soient les aires publiques dans les municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance de la récupération de matières recyclables;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil autorise l'achat de six (6) bacs pour être installés dans différents endroits publics à la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

7.7

058-02-2014

Demande du propriétaire situé au 146, chemin de Bellefeuille.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 146, chemin de Bellefeuille veut régulariser son accès à la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que le chemin doit être replacé afin qu'il n'empiète pas sur la propriété du 146, chemin de Bellefeuille;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon, demandent à son équipe des travaux publics de s'assurer de placer à l'agenda des travaux prévus en 2014, le déplacement du chemin de Bellefeuille;

ET QUE ce conseil autorise des déboursés n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du 146, chemin de Bellefeuille

7.8

Avis de motion du règlement numéro 461-2014 modifiant le règlement numéro 451-2013, véhicule récréatif temporaire.

Madame Chantal Crête, Conseillère, donne un avis de motion de la présentation du règlement numéro 461-2014 modification le règlement numéro 451-2013, véhicule récréatif temporaire. La dispense de lecture est demandée conformément à la Loi.

7.9

059-02-2014

Adoption du projet de règlement U-11-2 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-11.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté, le 5 octobre 2012, le *Règlement sur les permis et certificats* portant le numéro U-11 et que ce règlement est entré en vigueur le 5 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Simon peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19.1, modifier son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté le *Règlement sur les permis et certificats* numéro U-11 le 5 octobre 2012, remplaçant le règlement sur les permis et certificats U-1, dans le cadre de la révision quinquennale de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'apporter un ajustement normatif afin de définir le Règlement sur les permis et certificats U-11 plus adéquatement;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît que les travaux de rénovation sur le territoire municipal se font de façon sporadique puisque plusieurs citoyens ne sont pas présents en permanence;

CONSIDÉRANT que la volonté du Conseil est de permettre aux citoyens de Lac-Simon d'effectuer leurs travaux de rénovation dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit, à cette fin, adopter le projet de règlement numéro U-11-2 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats* numéro U-11;

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le libellé de l'article 61 : ANNULATION ET CAUSE D'INVALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA RÉNOVATION OU LA RÉPARATION D'UNE CONSTRUCTION, faisant partie intégrante du *Règlement sur les permis et certificats* numéro U-11, est modifié au deuxième paragraphe en y ajoutant un aspect de gratuité. Il se lira désormais comme suit : « Toutefois, au-delà de ce délai, le certificat d'autorisation peut être prolongé par le fonctionnaire désigné pour une période de 6 mois, et ce, gratuitement ».

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jacques Maillé
Maire

Benoît Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Calendrier

Avis de motion: 10 janvier 2014

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 7 février 2014

Adoption du règlement:

Avis public :

Entrée en vigueur:

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

060-02-2014

7.10

Moratoire habitation – garage.

CONSIDÉRANT les différentes situations problématiques à l'égard des logements situés à l'étage supérieur des garages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à son directeur en bâtiment-environnement et urbanisme d'analyser les différents dossiers problématiques;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil demande un moratoire le temps de permettre que soit complétée l'analyse du dossier par le Comité Consultatif en Urbanisme.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

061-02-2014

8.1

CDMR – Tricentris – aide financière.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise le paiement annuel de huit cent dix-neuf dollars et vingt cents (819,20 \$) pour l'organisation du Tricentris centre de tri.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Tricentris, centre de tri

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Dépôt du rapport du développement durable et économique.

Monsieur Jean-François David dépose le rapport du comité du développement durable et économique.

10.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

062-02-2014 **10.1**
Évènements des 22 et 23 février 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise l'évènement « Beach Party » et Plaisirs d'hiver 2014, le 22 février 2014;

CONSIDÉRANT les dépenses pour l'envoi publicitaire au journal de la Petite-Nation, la musique ainsi que l'évènement de cerf-volant à la réalisation de cet évènement;

CONSIDÉRANT l'activité culturelle du lancement du 2^e livre de monsieur Jean-Guy Paquin le 23 février 2014 à l'Auberge Viceroy;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce Conseil autorise la publicité de l'évènement dans le journal de la Petite-Nation et le bac de l'Outaouais au coût total de cinq cents dollars (500,00 \$) avec taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

063-02-2014 **10.2**
Lancement du 2^e livre de monsieur Jean-Guy Paquin le 23 février 2014.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Lac-Simon en collaboration avec la municipalité de Chénéville veut promouvoir une activité culturelle dans le cadre de la journée de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'opportunité de participer à l'évènement du lancement du 2^e livre de monsieur Jean-Guy Paquin;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise le remboursement de dépenses sur présentation de pièces justificatives n'excédant pas cinq cents dollars (500 \$) pour supporter l'évènement du lancement du 2^e livre de Jean-Guy Paquin.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie
Monsieur Jean-Guy Paquin

064-02-2014 **10.3**
Poker Run 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire tenir un Poker Run sur le lac Simon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir les autorisations requises par le ministère fédéral des Transports pour la tenue de cette activité sur le lac Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2014

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adressent aux autorités désignées du ministère fédéral des Transports une demande formelle afin que soit autorisée la tenue de l'activité du Poker Run le 19 juillet 2014;

QUE ce conseil municipal autorise l'évènement du Poker Run le 19 juillet 2014 et demande qu'un ou deux représentants de Duhamel fassent partie du comité pour l'évènement;

QUE le conseil demande à la municipalité de Duhamel que l'évènement puisse avoir lieu sur l'ensemble du lac Simon;

ET QUE ce conseil doit respecter les règlements imposés par Transports Canada.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 4

CONTRE = 2

Mesdames Odette Hébert et Chantal Crête enregistrent leur dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Ministère de Transports Canada, bureau de la sécurité nautique, sécurité maritime

Monsieur David Pharand, municipalité de Duhamel

Monsieur Jimmy Dalling

Monsieur Alain Daigle

Monsieur Michel Berthel

Monsieur Sylvain Fournier, Sûreté du Québec

10.4

065-02-2014

Entériner l'achat d'un système de son pour la plage municipale.

CONSIDÉRANT QUE le conseil organise au fil des ans plusieurs activités annuelles;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'acquérir un système de son adéquat;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise l'achat d'un système de son pour un montant n'excédant pas deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) taxes en sus.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 5

CONTRE = 1

Madame Louise Houle Richard enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

10.5

066-02-2014

Biblio – Subvention.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2014;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise les déboursés de 5 891,50 \$ pour le compte de CRSBP de l'Outaouais Inc.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Demande d'aide financière complétée.

12.

DIVERS

12.1

067-02-2014

Demande de la fondation des maladies du cœur du Québec.

CONSIDÉRANT la campagne annuelle de cet organisme;

CONSIDÉRANT la politique de dons adoptés en janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon proclament le mois de février, le mois du cœur et encourage toute la population à afficher son cœur;

QU'une somme de cent dollars (100 \$) soit remise à l'organisme fondation des maladies du cœur et qu'elle soit imputée au compte numéro 02-19000970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Christiane Matte, Fondation des maladies du cœur du Québec

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 40

Nombre de personnes : 28

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

068-02-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE la séance soit levée à 20 h 59.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier